Nations Unies S/PV.4878



Conseil de sécurité

Distr. générale 11 décembre 2003 Français Original: anglais

Communiqué officiel de la 4878e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos au Siège de l'Organisation à New York, le jeudi 11 décembre 2003 à 15 h 30

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par le Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

« Le 11 décembre 2003, le Conseil de sécurité, en application des sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001), a tenu à huis clos sa 4878e séance avec les représentants des pays qui fournissent des contingents à la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement.

Le Conseil de sécurité et les représentants des pays fournissant des contingents ont entendu un exposé, présenté conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, de M. Julian Harston, Directeur de la Division Asie et Moyen-Orient du Département des opérations de maintien de la paix.

Les membres du Conseil ont eu un échange de vues constructif avec les représentants des pays qui fournissent des contingents. »

03-65213 (F) 111203 111203